

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER à 18H30

Présents au début de la séance : MM. Olivier DUTEL, Martine GUERIN, Corinne DOUGERE, Didier CHALUMEAU, Jean-Pierre GALLY, Simon GIRAUD, Anne-Julie PARSY, Zelda PERRET, Maud PERROTEAU.

Excusés : Didier CHALUMEAU, Corinne DOUGERE.

Secrétaires de séance : Mme Martine GUERIN et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de M. Didier CHALUMEAU est donné à Jean-Pierre GALLY

Pouvoir de Mme Corinne DOUGERE est donné à Martine GUERIN

Monsieur le maire liste les points à l'ordre du jour, constatant que le quorum est atteint, monsieur le maire, déclare la séance ouverte.

Rapport sur les décisions du Maire :

- Acceptation du règlement du sinistre par la SMACL d'un montant de 1 981.44€

1. ONF Bilan 2025

Présentation du Bilan 2025 de la forêt communale de Rencurel par l'ONF.

En 2025 les parcelles 4, 5 et 7 (canton des Coulmes) ont été exploitées, avec une partie des Epicéas vendus en circuit local à VERTACORONDIN, le restant a été vendu au niveau régional, à la Scierie BLANC et Bois du Dauphiné. La coupe a été bénéficiaire pour la commune de 8 742 € HT.

En 2026, aura lieu l'exploitation de la parcelle 1, en feuillu. Les Hêtres de meilleure qualité (10% approximativement) seront valorisés en bois d'œuvre, le reste en bois de chauffage. 2026 verra aussi la vente en Bois Sur Pied d'une partie de la parcelle 16, martelée en présence du Maire.

En 2025, la commune a fait entretenir par l'ONF les plantations de 2022 (passage de répulsif et dégagement. Les mêmes travaux sont proposés pour 2026.

Message personnel :

Après 8 années de service en tant que Forestier de Rencurel je pars pour le Vercors Drômois. Je pars avec un pincement au cœur, la forêt de Rencurel est magnifique, tout comme l'est le village et ses habitants.

Un grand merci à tous ceux que j'ai croisé, avec qui j'ai échangé et travaillé parfois.

Être propriétaire de forêt, communale ou autre, est une richesse mais aussi et surtout une responsabilité.

La responsabilité de laisser aux générations futures un patrimoine au moins aussi qualitatif que celui que les générations précédentes nous ont offert. On ne travaille pas pour soit en forêt, l'échelle de temps ne nous le permet pas. Ne l'oublions pas, si aujourd'hui nous pouvons construire, chauffer, nous promener,

profiter de tout ce qu'offre la forêt c'est parce que les « anciens » ont travaillé. Pour nous, pour la forêt, et non pour eux.

Prenez soin de votre forêt, intéressez-vous, investissez-vous.

Le Vercors n'est pas si grand, nous nous recroiserons. D'ici là, prenez soin de vous et des autres.

Le Forestier, Jules MEALLIER

Le conseil municipal remercie Jules Meallier pour son investissement et son travail remarquable sur la gestion des forêts communales. Il a su être de bon conseil pour la commune.

Jules MEALLIER propose de se rattacher à la convention avec l'ONF pour le canicross. Le conseil accepte.

2. Cession chemin barbière

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Madame Martine Guerin prend la parole et rappelle au conseil municipal qu'en novembre 2023 il a été décidé d'acheter des parcelles afin de régulariser l'emprise de la route. Il rappelle aussi la délibération du 09 octobre 2025 désignant Madame Martine GUERIN pour représenter la commune et l'autoriser à signer tous les actes afin de prévenir tout risque conflit d'intérêts même si le démarrage du dossier date d'avant l'élection de monsieur le Maire.

Madame Martine Guerin indique qu'il y a lieu de se prononcer sur le morceau extrait du chemin rural restant à la commune et jouxtant la propriété de Messieurs Chabert Michel et André et de monsieur Dutel.

Le conseil municipal décide :

- De vendre le morceau de chemin rural jouxtant la parcelle E862 appartenant à Messieurs Chabert Michel et André au prix de 0.35 € m² d'une surface de 94 ca.
- De vendre le morceau de chemin rural jouxtant la parcelle E858 appartenant à Monsieur Olivier DUTEL au prix de 0.35 € m² d'une surface de 1a56ca.
- De conserver le reste de chemin rural au profit de la commune
- Désigne Monsieur Didier CHALUMEAU pour représenter la commune et l'autoriser à signer tous les actes.

3. Convention d'occupation du domaine public.

Mme Zelda Perret ne prend pas part au vote

Un arrêté d'occupation du domaine public va être fait par le Maire.

Cet arrêté intervient le temps de faire réaliser un état descriptif de division en volume par un géomètre. Interviendra ensuite la rédaction d'un prêt d'usage par un notaire afin de régulariser la situation avec M. Stanzer sur la salle sous le parking et la lui affecter du temps de son vivant.

Il faut savoir que pour pouvoir réaliser le prêt d'usage, l'état descriptif de division en volume est nécessaire pour affecter la salle au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette solution

4. Divers

Prochainement revoir les tarifs du refuge

Une information : la garderie du bus le vendredi soir est assurée par Martine depuis le début de l'année scolaire.

Séance levée à 19h45

Prochain conseil : le 4 mars 18h30